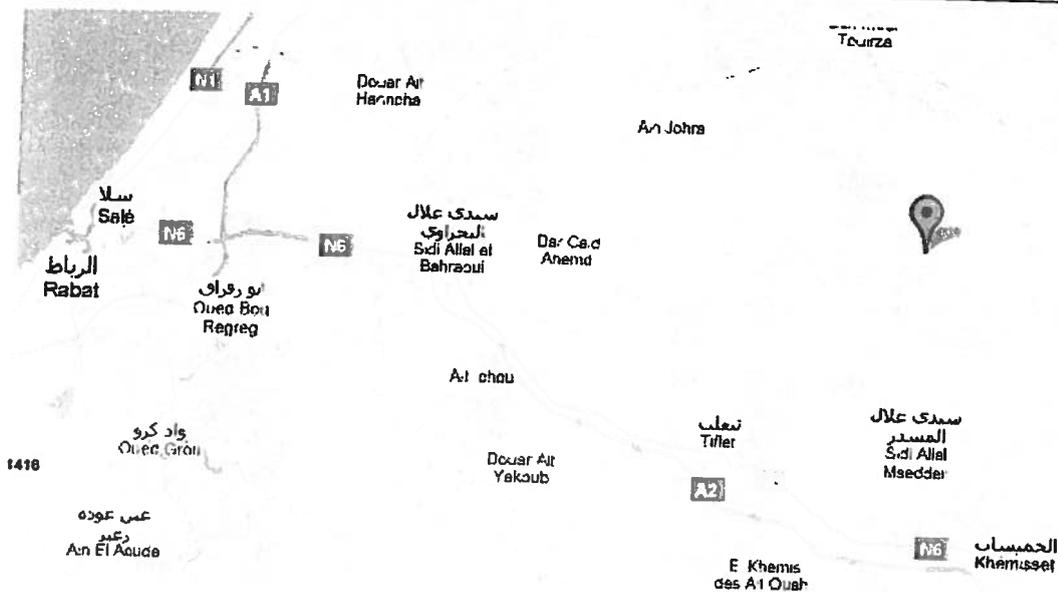


**- Commune de Sidi Abderrazak -**  
**Mission d'identification pour l'appui à l'élaboration d'un Schéma directeur**  
**d'aménagement**

**Mise en garde :** Ce document de restitution ne revêt en aucun cas un caractère scientifique. Son ambition n'est pas d'établir un diagnostic exhaustif ni d'énoncer de façon définitive les orientations de développement du village. Son seul objectif est de restituer les impressions d'une première prise de contact pour orienter le travail d'identification de partenaires susceptibles d'être associés au développement de cette commune et à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement. Les pistes énoncées ne doivent donc pas être prises au pied de la lettre mais sont destinées à susciter la réflexion autour de ce projet.

**I - Fiche d'identité**

<b>Commune de Sidi Abderrazak</b> <b>- Fiche d'identité -</b>	
Type	Commune rurale
Chef lieu	Sidi Abderrazak
Situation	69km de Rabat (45min de l'aéroport), 16km de Tiflet
Superficie	23 750 hectares dont environ 15 451ha de forêts
Population	13 750 habitants dont 44% de moins de 25 ans
Langue	Berbère (maternelle) ; darijat ; arabe classique
Salaires moyen	45% < à 1000DH/mois/foyer ; 1000<46%<2000Dh/mois/foyer
Principales activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture vivrière</li> <li>- Elevage : bovin, ovin et caprin. Poulailers non-réglémentés destinés à l'exportation régionale (Tiflet, Khémisset, Rabat)</li> <li>- Production artisanale de tapis traditionnels (réservée aux femmes)</li> <li>- Revenus liés à l'immigration citadine (Tiflet, Khémisset)</li> <li>- 2 souks hebdomadaires (Tnin et Dar Ben Hcine)</li> <li>- 20% des ressources liées à l'exploitation forestière</li> </ul>



## II – Présentation synthétique

Le territoire de la commune de Sidi Abderrazak (24km<sup>2</sup>) est partagé en deux espaces : l'un forestier, dont la gestion revient au Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Déforestation (HCEFLCD), l'autre rural essentiellement composé d'exploitations de petites tailles. Le chef lieu, douar de Sidi Abderazzak, est le centre administratif de cet espace qui concentre l'essentiel des équipements sociaux (école, collège, lycée, hôpital, souk, complexe sportif).

La population de ce douar est une population de nomades, très récemment sédentarisés. Elle est issue d'une tribu berbère (Beni Ameur) structurée en différentes branches.

→ Une action sur ce village gagnerait à étudier et à tenir compte l'importance de l'appartenance tribale dans les relations politiques, économiques et sociales entre les habitants.

### - **Un espace rural : entre forêts et petites exploitations**

L'espace forestier, qui représente près des 2/3 de la superficie totale du territoire de Sidi Abderrazak est essentiellement composé d'eucalyptus et de liège. Des plantations de résineux, destinées à diversifier les espèces et à lutter contre la déforestation sont développées. 80% des ressources de cette forêt d'exploitation revient à la commune, représentant sa ressource principale, 20% à l'entité de gestion le HCEFLCD.

Le reste du territoire, chef lieu exclu, est morcelé en petites exploitations vivrières sans organisation spatiale. L'habitat est donc dispersé dans une campagne que l'on peut qualifier de dense. Ce mode d'organisation rend couteux l'accès aux services de bases.

→ Le morcellement est lié au partage de terrains entre héritiers (dans un contexte d'exode rural assez peu important). La dispersion, à la nature de l'activité, essentiellement agricole et d'élevage qui impliquent la proximité des populations actives avec leur lieu de travail : l'exploitation.

### - **Un centre urbain embryonnaire :**



La croissance de ce centre est essentiellement alimentée par la pauvreté rurale de petits exploitants, incapables de vivre des revenus de leur activité, et contraints de vendre leur terrain. Elle est

également liée à la mobilité de personnes seules et âgées préférant vendre leur terrain pour rejoindre la ville, tant pour bénéficier de ressources que pour sortir de l'isolement.

Le village est structuré en deux quartiers : l'un administratif et de services ; l'autre résidentiel et « commercial » dont la frontière est matérialisée par un axe principal Ouest-Sud-Ouest – Nord-Est et un axe secondaire Nord-Sud.

→ Si la logique fonctionnelle de ce mode d'organisation (administratif d'un côté, résidentiel de l'autre) semble évidente, cette ségrégation spatiale qui implique l'isolement des fonctions administratives ne facilite pas l'appropriation par les usagers des services qui leur sont pourtant destinés. Cette remarque est d'autant plus valable chez les populations rurales pour lesquelles la culture du service public n'est pas ancrée. Deux solutions peuvent être mises en oeuvre :

- la construction d'équipement au sein et en périphérie des zones d'habitat.
- le développement de l'habitat au sein et en périphérie du territoire administratif (plus probable et plus cohérent puisqu'elle permet de maintenir l'unité des services).

L'accès au service par délégation aux régies ne pose pas de problème majeur au centre du douar. La décharge a été déplacée en périphérie pour éviter les gênes liées à cette activité.

#### **- Une poche d'habitat précaire en milieu rural**

En périphérie de la ville, à l'Ouest, existe une poche de bidonville en milieu rural. L'existence de ce phénomène surprenant dans une unité urbaine de cette taille peut être liée à :

- la cherté du foncier lié à sa rareté ;
- la complexité des procédures d'accès la propriété et de cession du foncier ;
- l'existence d'une activité économique (souk, cafés) qui représente une opportunité pour la subsistance de ces populations.

L'action sur ce quartier informel doit faire preuve d'une grande vigilance. En effet, il convient d'identifier :

- le type d'activité exercée par les habitants de ce quartier et les mécanismes de subsistance.
- les tissus sociaux et mécanismes d'entraide qui lient ces habitants entre eux et permet d'atténuer la misère ressentie.

Une action sur ce quartier, dans l'ignorance de ces données, risquerait de déstructurer les liens sociaux et l'activité économique et d'aggraver les conditions de vie de ses habitants.

Une fois identifiées les sources de revenus (formels ou informels), l'action pourrait prioritairement encourager le développement de ces activités (autonomisation financière) en vue de l'acquisition d'un foncier adapté à celles-ci. A titre d'exemple si les revenus de ces populations reposent sur de l'élevage ou des cultures de petites tailles, il convient de ménager des espaces destinés à cette activité à proximité de l'habitat (la solution de l'immeuble étant exclue).

#### **- Des procédures administratives inadaptées au monde rural**

Une autre difficulté tient à l'accomplissement des formalités pour les opérations foncières et de construction. A l'obsolescence des plans dont disposent l'agence urbaine de Khemisset, chargée de la délivrance des permis de construire, s'ajoutent la lourdeur des procédures accrues par un illettrisme fréquent en milieu rural et l'absence de titre de propriété les terrains étant souvent cédés par héritage et sans formalisation. Cette lourdeur administrative ne permet pas de satisfaire à l'urgence liée à la reconstruction des bâtiments effondrés (suite aux intempéries). Face à ces contraintes, les constructions sont souvent spontanées (sans autorisation), sans permis ni relevé topographique préalables.

Ce problème est une question d'ordre national : seule une réforme législative peut permettre d'alléger une procédure trop complexe pour l'adapter aux contraintes du monde rural.

→ En revanche, une expérience pilote pourrait être menée dans ce village pour servir de base à une révision des textes.

### III - Perspectives et recommandations

#### - **Structurer un centre**

Le caractère urbain du chef-lieu est encore naissant. Des efforts essentiels et considérables ont été réalisés pour l'équipement du village. Le développement d'unité urbaine nouvelle pose toujours la question de son identité, de l'élément qui permettra de fédérer et promouvoir un sentiment d'appartenance au village. Ce sentiment est conditionné par :

- la qualité architecturale : dans le cas de la commune de SA, il convient d'harmoniser les façades et définir les règles architecturales pour donner un sentiment d'homogénéité ;

- l'existence de lieux publics : le souk est un événement fédérateur et constitutif de l'identité marocaine (l'activité commerciale étant une des lieux de socialisation). En cela il ne doit pas être trop excentré. Les terrasses de café, qui ne manquent pas à Sidi Abderazzak, sont également un espace privilégié. En plus des petits revenus qu'elles génèrent, elles sont un lieu d'échanges qui permet généralement de créer du lien social. Si elles empiètent sur l'espace public leur nuisance est limitée dans la mesure où la circulation de véhicules est faible et que la chaussée peut être empruntée par les piétons sans risque majeur d'accident. En revanche, les trottoirs gagneraient à être abaissés voir à disparaître (à condition de prévoir un système d'évacuation d'eau efficace, afin de piétonniser l'espace et de faciliter le contournement des obstacles (terrasses, vendeurs de rue, etc.).

En revanche, les espaces verts et les parcs publics ont l'avantage de favoriser des regroupements familiaux, à l'inverse des cafés à la clientèle essentiellement masculine. Une place centrale entièrement piétonne, avec des éléments de verdure pour l'ombre, du mobilier urbain (bancs) et espaces couverts (pour les jours de pluie) peut jouer un rôle important dans la structuration d'une identité locale. La mosquée, elle aussi est un haut lieu de socialisation, quand elle est intégrée dans un tissu résidentiel ;

- l'existence de traditions communes : fête du village, fantasia, fêtes religieuses, etc.

#### - **Services**

La dispersion de l'habitat rend l'accès au service très coûteux. Des solutions écologiques pourraient être explorées pour réduire ces coûts par l'autonomisation partielle ou complète des petites unités (développement du solaire), système de traitement de l'eau indépendant, formation à la technique du compostage.

Une étude plus poussée devrait permettre d'identifier les techniques susceptibles d'améliorer l'accès au service dans le respect de l'environnement et dans un souci d'efficacité économique. La technique du compost, la récupération et le traitement des eaux usées pour l'arrosage doivent être explorés.

#### - **Ressources forestières**

En plus des revenus issus de l'exploitation de l'espace forestier, des industries de transformation de cette matière première pourraient être installées à SA. Elles pourraient faire l'objet d'un subventionnement jusqu'à ce qu'elles atteignent une taille critique qui leur permettent d'être autosuffisantes. Il faudra veiller à ce que ce projet ne pâtisse pas trop de la concurrence d'autres industries du même type dans des communes voisines (Usine de cellulose à proximité).

Le HCEFLCD pourra être consulté pour explorer avec lui les différentes possibilités pour la valorisation sur place de cette matière première.

### **- Education/scolarisation**

Ce volet fait l'objet d'une politique volontariste des responsables politiques. Ainsi un effort important a été consenti pour l'amélioration des infrastructures.

Au-delà de la construction des infrastructures classiques (collège, lycée), il faut relever la scolarisation et la mise à disposition d'un internat (maison de bienfaisance) pour les adolescents défavorisés qui permet en plus de la scolarisation la mise à disposition de conditions de vie dignes. Cette initiative doit être renforcée.

La philosophie des élus de la commune en matière d'éducation nous semble tout à fait pertinente (« Rendre l'école meilleure que chez eux ») et mériterait d'être entretenue.

Par ailleurs, il pourrait être opportun de repenser le système éducatif en fonction des contraintes et potentialités du milieu rural :

- si le taux de scolarisation enregistre des résultats satisfaisants, la formation en milieu rural est parfois en décalage avec les métiers qui s'y trouvent (agriculture, élevage, etc.). Ce nouveau projet éducatif pourrait cibler les jeunes adolescents à la veille de leur entrée sur le monde du travail pour une formation de 2 ou 3 ans et dont le contenu délivré les doterait d'outils véritablement utiles pour les professions auxquels ils se destinent. Ainsi elle serait axée sur les savoir-faire ruraux, sur les potentialités économiques de la région (agriculture et écologie, tourisme durable), la gestion de projets et d'exploitations, les montages de coopératives (formation juridique et financière).

- l'une des difficultés de la scolarisation en milieu rural tient à l'éloignement entre le lieu de résidence et celui de l'enseignement. Comme cela a été fait dans le cadre de la maison de bienfaisance, ce nouveau système pourrait favoriser la solution de l'internat.

- Enfin la dernière contrainte majeure tient à la forte participation des jeunes à l'activité du foyer, et à plus forte raison les adolescents (nécessité d'être présent au moment des récoltes, entraînant ainsi l'absentéisme). Ce système de formation pourrait permettre d'alterner période de formation (une ou deux semaines par mois en internat) et présence dans l'exploitation familiale ou celles de la région (travaux pratiques ou stage en situation réelle). Le rythme de la formation pourrait être allégé ou augmenté en fonction des périodes d'activité plus ou moins intenses (saison des récoltes).

La commune gagnerait à associer l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales du Maroc sur ce projet. En effet, l'UNAMFR développe depuis près de 15 ans un projet de formation similaire à ce qui vient d'être décrit. Des maisons familiales rurales ont été créées un peu partout dans le royaume pour la formation en alternance de jeunes ruraux et les résultats se font déjà sentir. Ces maisons sont inspirées du modèle français (coopération maroco-française entre MFR) adapté au contexte marocain.

### **- Activité économique**

La priorité dans ce domaine pourrait être le développement et la valorisation des activités et savoir-faire déjà présents.

Ainsi plutôt que de redimensionner l'activité agricole et d'élevage en grandes unités destinées à l'exportation qui encourage l'exode rural et produit une richesse supérieure mais mal répartie, il convient d'améliorer le rendement et faciliter la commercialisation des produits. Cela pourrait passer par le montage de coopératives agricoles facilitant la rationalisation des coûts, la valorisation d'une identité agricole sur le territoire et la défense de ses intérêts, la mise en place d'un système de solidarité et de redistribution à l'échelle du territoire. La présence dans la commune de coopératives (dans le domaine forestier) est un atout : il existe déjà un savoir-faire coopératif.

Cette idée est valable pour la valorisation de l'artisanat de tissage (tapis), activité essentiellement féminine. Le montage d'une coopérative pourrait être également l'occasion de développer et valoriser cet artisanat dont les débouchés pourraient être locaux (souq) aussi bien que régionaux et nationaux (clientèle touristique).

## - **Habitat**

Pour traiter la question de l'habitat, il faut distinguer :

- l'habitat du centre du douar : dont la construction devrait être encadrée par la définition d'un certain nombre de règles pour l'harmonisation des constructions et façades, le respect d'un certain nombre de normes de sécurité mais aussi la formation des chefs de chantier (maâlem) aux techniques d'efficacité énergétique (orientation des bâtiments, façades aveugles, techniques d'isolation).

- l'habitat de l'arrière-pays dans lequel la construction en terre (pisé) occupe encore une place importante, mais où l'usage du béton est déjà prédominant, le premier offrant une solution économique et esthétique pour un isolement satisfaisant, le second une solidité et une salubrité réputées supérieures. Les deux en revanche ne sont pas encadrés et la qualité de ces constructions, qu'elle soit de terre ou de béton, peut être questionnée. Une solution pourrait consister en la valorisation de la construction en terre et le développement d'un véritable savoir-faire (existant au Maroc) permettant d'améliorer la solidité et le confort des constructions de terre ainsi que l'attractivité du village.

Des études ont montré que pour des constructions simples et peu élevées (un ou deux niveaux), avec un niveau de service standard, le pisé offre une solution plus économique que le béton. Ce qui fait le coût d'une construction en pisé de bonne qualité est le recours à l'architecte et le prix du savoir faire (qui n'est pas très répandu au Maroc pour ce type de construction). On pourrait donc envisager à Sidi Abderrazak, le recours à un architecte spécialisé pour 2-3 plans-types d'habitat de standards différents. Ainsi le coût de cette expertise pourrait être réparti entre les différents propriétaires ayant recours à ce plan type, réduisant ainsi considérablement le coût moyen de ces constructions.

Ces études ont également montré que le recours à la pierre (pour les armatures ou les façades exposées à la pluie) ou l'utilisation de briques en pisé permet d'obtenir une solidité équivalente à celle du béton.

Le principal obstacle à la construction en terre au Maroc, semble tenir au prestige dont jouit le béton, associé à la modernité. Une politique volontariste de communication du village pourrait permettre de faire évoluer les mentalités vers le pisé. La commune pourrait elle-même donner l'exemple par la construction de certains bâtiments publics en pisé, revalorisant ainsi l'image de ce matériau.

A terme, une fois la solidité, le confort et le caractère économique de cette technique éprouvés, le pisé pourrait retrouver sa place au sein même du chef-lieu

Le développement de cette architecture et de ce savoir-faire à Sidi Abderazzak constituerait d'ailleurs un **atout majeur** pour le développement du tourisme écologique (Visite pédagogique sur les chantiers de construction en terre, sensibilisation aux atouts de la construction en pisé).

Abdelghani Tayyibi, directeur de l'ENA de Fès et membre du laboratoire sur l'architecture en terre pourrait être utilement consulté sur ce projet.

### - **Tourisme**

Si le village de Sidi Abderrazak possède des atouts dans ce sens, cette activité doit être mise au service du projet de développement et non l'orienter, comme c'est parfois le cas dans certaines régions qui ont fait le pari du tourisme, choix souvent contre-productif à moyen terme. Compte tenu de sa situation, Sidi Abderrazak pourrait constituer une étape sur un des grands axes touristiques (Rabat-Fès) dont les atouts seraient la tranquillité, l'authenticité et l'environnement. Le tourisme durable (écotourisme, tourisme solidaire) semble être un créneau d'autant plus pertinent que le tourisme de masse viendrait menacer les atouts de la région (tranquillité, environnement et authenticité). Ainsi le développement du tourisme pourrait s'appuyer sur les projets déjà mentionnés :

- La valorisation du savoir faire local : comme le tissage des tapis et les techniques d'agriculture traditionnel ;
- Le contact avec la population : à travers des séjours chez l'habitant, dans le sens d'un partage du quotidien.
- Le tourisme écologique

La gestion associative pourrait permettre de développer et d'encadrer cette activité. Un certain nombre de familles pourrait se faire recenser par une association chargée de rediriger les touristes, de gérer les ressources et de les redistribuer entre les différentes familles. Cette association aurait également comme objectifs le contrôle des abus éventuels (pratique de prix trop élevés) et la formation des villageois aux principes de base pour l'accueil et l'accompagnement des hôtes. Le séjour des touristes devraient leur permettre de participer à un atelier de tissage, découvrir les traditions culinaires et culturelles. Si les recommandations concernant l'architecture en pisé sont suivies, les touristes pourraient assister et même être associés à la construction de ces maisons. Enfin la valorisation des espaces verts devraient permettre l'établissement d'un circuit vert pédagogique de la Mamoraa (découverte des savoirs faire autour du liège) aux pépinières.

<b>Partenaires potentiels</b>			
<b>Projet</b>	<b>Organisme</b>	<b>Contact</b>	<b>Coordonnées/commentaires</b>
Education (en milieu rural)	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales	Miloud El Ktaibi Directeur	Union Nationale des Associations des Maisons Familiales Rurales (UNAMFR) BP 4166 // Témara - Maroc Tél: (212) 05 37 61 24 33 fax: (212) 05 37 61 24 88 mfr.una@gmail.com
	Maison Familiale Rurale Aquitaine-Limousin	Didier Pignon	Directeur FRMFR Aquitaine-Limousin 23 Avenue du Mirail 33 370 ARTIGUES Près de BORDEAUX tel 05 56 68 39 38 (fax 05 56 68 39 26) tel Portable : 06 89 15 71 33 www.mfr.asso.fr www.prends-lair-en-mfr.com
Architecture en Terre	Ecole Nationale d'Architecture (Fès) et PATerre	Abdelghani Tayyibi Responsable ENA Fès-PATerre Marrakech Représentant au Maroc de la Chaire UNESCO "Architecture de Terre, Cultures Constructives et Développement Durable"	Tél. (00212)0661114261/0666551612 Tél. Fax. (00212)0535608642 <a href="http://www.enadefes.over-blog.com">www.enadefes.over-blog.com</a>
Industrie de transformation du bois d'exploitation et valorisation de cette matière	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Déforestation	Augustin VATELOT Chargé de mission "Habitat, urbanisme et développement durable"	Ambassade de France au Maroc ☎ +212 537 27 66 76 ✉ +212 537 27 67 10 @ augustin.vatelot@diplomatie.gouv.fr
Montage de coopératives	Agence de Développement social	Augustin VATELOT	
- Appui à la maîtrise d'ouvrage en vue de la préparation et l'adoption d'un plan communal / schéma directeur d'aménagement - Tourisme solidaire - Révision des textes régissant les statuts du foncier, la propriété et la délivrance des permis	- Région Rhône Ales - Ministère des Affaires Etrangères et Européennes / Délégation aux Affaires Extérieures des Collectivités Territoriales - Association Internationale des Maires Francophones	Augustin VATELOT Chargé de mission "Habitat, urbanisme et développement durable" Ambassade de France au Maroc ☎ +212 537 27 66 76 ✉ +212 537 27 67 10 @ augustin.vatelot@diplomatie.gouv.fr	Sur la base de ce dossier, une fiche projet peut être établie et soumise, après accord et validation du Président de la commune, en vue d'identifier un partenaire français par l'intermédiaire de la bourse des projets du MAEE, Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales. Intitulé du projet: appui à maîtrise d'ouvrage en vue de la préparation et de l'adoption d'un plan d'aménagement communal. Pour accélérer le processus, des contacts directs pourront être pris par ailleurs avec des communes de taille modeste, bien connues pour leur expertise à l'international, pouvant intervenir avec le soutien de la région et ayant des spécificités similaires.